terminée par un essai de canons Maxim de 37 et 65 millimètres. Voici, en quelques mots, le résultat de ces expériences.

Canon Armstrong de 12 centimètres. — On a exécuté un tir rapide de cinq coups, en portant sur deux panneaux placés à 120 mètres de distance et à 6 mètres d'axe en axe. Le pointage s'exerçait d'un panneau à l'autre, et, à chaque coup, on modifiait la hauteur du point d'attacher.

On se mettait ainsi dans les conditions des combats sur mer, puisqu'on changeait chaque fois le pointage en direct on et en hauteur.

Les cinq coups ont été tirés en 70 seconde, ce qui donne comme vitesse de tir quatre coups à la minute.

La vitesse initiale a été de 500 mètres; la pression à la culasse, 2,300 kilogrammes environ.

Canon Armstrong de 15 centimètres. — On a tiré, en 3 minutes 20 secondes, une salve de cinq coups en pointant au centre d'un panneau placé à 120 mètres. La vitesse de 70 m. a duré 40 deux coups à la minute. Vitesse initiale, 650 mètres; pression, 2,300 kilogrammes.

Canon de 10 centimètres de la marine. — C'est un jeu, modèle 1884, de 38 calibres. Transformé en canon à tir rapide. Comme avec le 12 centimètres Armstrong, on a tiré en modifiant alternativement le pointage en hauteur et en direction.

On a lancé une salve de dix coups en 95 secondes, soit un peu plus de six coups à la minute. Vitesse initiale, 560 mètres, pression 2,300 kilogrammes.

On compte gagner deux coups par minute par une modification du cordon tire-feu.

Canon Maxim de 47 et 65 millimètres. — C'est une pièce semi-automatique en expérience. On introduit la gargousse dans la chambre du canon, et, à partir de ce moment, tous les mouvements s'effectuent automatiquement. On tire dix coups avec chacune de ces pièces; mais il y a deux interruptions provenant du mécanisme.

Le cas de Mlle Dourches

La déclaration qu'a faite à un de nos confrères un des membres les plus autorisés du Parquet jette un jour nouveau sur ce que l'on appelle le cas de Mlle Dourches.

« Dans cette affaire, il y a deux questions : la question administrative et la question judiciaire. Elle sont bien distinctes l'une de l'autre, quoique jusqu'à présent certains de nos confrères se soient obstinés à les confondre.

« M. Guillot a été chargé de rechercher les auteurs du rapt de Mlle Dourches — le frère de celle-ci et trois de ses amis — inculpés de coups et blessures sur la personne de plusieurs gendarmes et d'une surveillante de l'asile de Villejuif.

« Au cours de son instruction, M. Guillot apprit que Mlle Dourches habitait chez ses parents ; il la fit mander à son cabinet, — en qualité de témoin, — ce point est essentiel. Or comme le juge savait que, d'autre part, la jeune fille était sous le coup de recherches de la part de la Préfecture de police, il crut devoir en avertir son adresse au préfet.

« Mlle Dourches était une évadée d'un asile d'aliénées et, sur terme de la loi de 1838, sa réintégration s'imposait. Là s'est borné le rôle de M. Guillot. Celui du préfet de police commence. M. Lozé donne des ordres au commissaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, M. Dhera, pour qu'il s'assurât de la personne de Mlle Dourches, contre laquelle la juge d'instruction n'a pas lancé de mandat de dépôt.

« Quant à M. Guillot, on n'est obstiné à le rendre responsable de la réintégration de cette jeune fille : comme vous voyez, on fait tirer son action se borne tout simplement à déterminer la responsabilité de chacun des auteurs du rapt de Villejuif.

« Dans le cas présent, aucun mandat n'était nécessaire, étant donné que la jeune fille s'était évadée d'un asile d'aliénées.

« Mlle Dourches n'a donc pas été arrêtée au sens propre du mot ; l'administration l'a reprise parce que son état ne permettait pas de la laisser en liberté. Cela constituait un danger public.

» Et, seule, la préfecture de police a pris les dispositions nécessaires pour le réintérnement de Mlle Dourches dans un asile d'aliénées. »

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Havas.

UN BATEAU DE PÊCHE QUI CHAVIRE

DEUX NOYÉS

Brest, 17 janvier. — On signale un naufrage du bateau de pêche l'*Eclair* qui a chaviré dans cette matinée de la rade du Trémazan vendredi matin vers huit heures. Un seul des trois hommes de l'équipage a pu être sauvé.

Un meeting dissous

Londres, 17 janvier. — Tous les dimanches, les socialistes ont l'habitude de tenir une réunion à Chelsea. Aujourd'hui, à peine M. Watt, membre important de l'association démocratique avait dit : « Mes chers concitoyens... » que la police s'interposa, dispersa la foule et arrêta l'orateur.

Celui-ci a été remis en liberté sous caution.

L'INFLUENZA

A LONDRES

On est très inquiet, à Londres, de l'allure que prend l'épidémie d'influenza, qui sévit non-seulement à Londres, mais dans toute l'Angleterre.

Le fléau semble causer encore plus de ravages qu'il n'a eu aux environs de Londres, la mortalité a presque doublé et s'élève maintenant à 20 0/0, tandis qu'ordinairement elle est de 12 0/0.

Une partie de la garnison de Londres est atteinte de l'influenza. Dans la garde royale, on ne compte pas moins de 500 malades dans un effectif de 900 hommes.

D'après les observations des médecins, l'influenza semble suivre le cours de la Tamise ; la maladie sévit avec plus de violence dans les quartiers humides, et il y a beaucoup plus de malades dans les quartiers voisins du fleuve comme Westminster, East-End, les Docks, Chelsea, Poplar, que dans les quartiers plus éloignés du fleuve et qui se trouvent sur des hauteurs.

Ainsi, le nord de Londres, qui est sur une colline, est moins éprouvé que les autres quartiers, et l'épidémie y revêt un caractère plus bénin. Dans les hautes vallées de la Tamise, l'épidémie se propage grandissant. Richmond, Twickenham forment une vaste infirmerie.

Le petit village d'Oaliane' Park, renommé pour sa salubrité, et qui renferme un maison pour les convalescents, est également rudement éprouvé.

Dans beaucoup de villages les médecins ne peuvent plus suffire, et les autorités sont obligées de demander le concours des médecins militaires. On craint que si l'épidémie se prolonge, elle ne produise d'empêchement de la population et augmente le nombre des victimes.

Le Mouvement gréviste

A ANNEZIN

Les ouvriers mineurs d'Annezin se plaignent de ne pas pouvoir se ravitailler les a fait chômer deux jours pendant cette semaine, prétextant des difficultés qu'elle aurait éprouvées pour écouler son charbon. Les ouvriers se plaignent en outre de ce que le Conseil d'administration de la caisse de secours ne se réunit pas.

Cette abstention, disent-ils, est préjudiciable aux ouvriers malades.

A la suite de ces diverses déclarations, on craint que la grève n'éclate.

Les employés des Pompes funèbres à Paris. — Encore une grève en perspective

Les porteurs des pompes funèbres se sont réunis samedi soir pour élaborer un programme de revendications qu'ils se proposent de soumettre à leur administration et au bureau du Conseil municipal. Ils réclament d'abord la reconnaissance officielle de leur syndicat par l'administration, et le droit de porter la barbe. Ils demandent, en outre, la suppression d'un article du règlement qui leur interdit de s'arrêter pour boire, soit aux abords des cimetières, soit dans l'intérieur de la ville lorsqu'ils sont en costume.

Ils ne veulent plus que des punitions leur soient infligées quand ils fument en costume, à moins que cette infraction ne soit commise pendant le service. Mais ils veulent un jour de repos par quinzaine avec solde entière, le payement des heures des journées de maladie, la suppression des pourboires, à condition que leurs appointements soient portés à 120 fr. par mois.

Chronique locale

ROUBAIX

Arrestation. — Samedi soir, vers huit heures, le brigadier du service Croyère et l'agent Guinot arrêtaient le nommé Joseph Jean-Baptiste, âgé de 20 ans, né à Gand (Belgique). Il est inculpé de vol qualifié et vagabondage, en vue d'extradition, du parquet de Gand.

On l'a trouvé porteur, lors de son arrestation d'une montre-oignon en acier, par une balle de plomb. Il a été mis à la disposition du procureur de la République.

Quête sans autorisation. — Hier samedi, vers 10 h. 1/2 du matin, l'agent Lorthiois, fut prévenu que deux femmes quêtaient rue Lafontaine.

Il se rendit aussitôt auprès d'elles et leur demanda leur feuille d'autorisation.

L'une d'elle nommée Palmyre Brochard, demeurant, 20, rue des Longues-Haies répondit se nommer Palmyre Lemaen et qu'elle était une femme indigente de la rue du Tilleul.

Après maintes questions que leur fit l'agent, ne voulant pas répondre il les conduisit au poste de 3e arrondissement. Sa campagne se nomme Ariémise Séraphine, demeurant rue des Longues-Haies, même maison.

Saisie à la halle. — Il a été saisi aujourd'hui dimanche à la halle aux poissons, quatre sacs de moules appartenant à M. H..., reconnus impropres à la consommation.

Chiens ratiers. — Deux parties de chiens ratiers avaient lieu dimanche chez M. Vergin au « Petit Globe », rue du Collège, entre Roux à M. Dumortier et Mirra à M. Delsarte, chaque chien avait 10 rats à détruire à chaque partie.

Roux a mis 1 minute 38 et Mirra 1 m. 24.

C'est donc Mirra qui a été déclaré vainqueur. La seconde avait lieu entre Joly à M. Delbarre et Charmante à M. Vergin.

Joly a mis 58 secondes 1/2 ainsi que Charmante. *Pour désirer la partie on resit une autre partie* dans laquelle chaque chien avait quatre rats à détruire.

Joly a mis 10 secondes et Charmante 21 secondes.

C'est donc Joly qui a été acclamé vainqueur.

MILLE FRANCS DE RÉCOMPENSE

à celui qui fera découvrir l'auteur du vol d'argentine commis rue de Turcoing, rue de Barbieux, dans la nuit du 7 au 8 janvier.

Le voleur doit s'être coupé à la main. 4014

VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 11 au 16 janvier

	Nomb. de colis	kilos
Soies. . .	16	1.111
Laines peign.	5.149	559.091
Laines filées	689	74.344
Id. blousses	34	3.324
Cotons . . .	429	45.909
Total. . .	6.310	678.179

Décrusage. . . . 38 c. opér.
Tirage . . . . . 361 0/0 id.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Election au tribunal de commerce. — Hier a eu lieu le scrutin de ballottage pour la nomination d'un juge suppléant au tribunal de commerce.

Les électeurs consulaires n'ont pas montré un très grand empressement. Sur 1,387 inscrits, 178 seulement ont pris part au vote.

Le candidat, M. Glorieux-Flamen, a obtenu 176 voix et a été proclamé élu, l'élection ayant lieu cette fois à la majorité relative.

Le suicide de la rue de l'Esplanade. — En nous rapportant aux renseignements que nous avions recueillis sur la mort tragique de jeune Florimond Lowis, cette triste fin aurait été occasionnée par le profond désespoir qu'éprouvait ce garçon de n'avoir pas trouvé à s'employer dans une usine de Tourcoing. Il avait, en effet, fait d'actives démarches pour obtenir en qualité d'ouvrier, dans divers établissements de la ville; mais, par suite du calme des affaires, ses investigations étaient demeurées sans résultats. Nous apprenons aujourd'hui que le motif qui a guidé le jeune homme dans sa lugubre détermination, se rattache à un autre ordre d'idées de voici les détails que nous avons pu nous procurer sur cette affaire.

Le jeune Louis s'était rendu, il y a quelques jours chez la Tournai, en compagnie de son père et après que ce dernier avait fourni aux autorités militaires le consentement exigé par la loi, le jeune Florimond avait pris un engagement de trois ans et avait été incorporé dans un régiment d'infanterie qui tient garnison à Tournai. Ceux qui connaissaient le fils Lowis s'accordent tous à dire que c'était un bon et brave garçon mais qu'il n'avait pas, comme l'on dit vulgairement, inventé la poudre.

Ajoutez à cela qu'il était doué d'une nature très timide et qu'il éprouvait de grandes difficultés à parler. De tels sujets sont ordinairement tout dépaysés dans l'armée pour servir de risée aux anciens de la caserne. Ce fut le *cas de Florimond Lowis; Il n'était au régiment* que de quelques jours, quand ses camarades commencèrent à le tourner en dérision. Celui-ci, plutôt que de faire cause commune avec les brailards, prit à cœur les moqueries dont il était continuellement l'objet. Le dimanche qu'il était, il devint craintif, et on sait que des caractères de cette nature sont, dans les casernes, exposés à toutes sortes d'avanies.

Bientôt aux plaisanteries de mauvais goût succédèrent les mille et une farces de quartier; Louis fut, paraît-il, si maltraité qu'il résolut de quitter le régiment et de mettre un terme à ses supplices. Un beau matin, il quitta clandestinement Tournai et vint reprendre chez son père, à Tourcoing, sa place au foyer. Depuis lors, il manifestait à plusieurs reprises son dégoût pour la vie militaire; il désirait qu'on voulait l'entendre que plutôt que de retourner au garnison à Tournai, il préférait mourir.

Le pauvre Louis, harcelé par la crainte de tomber un jour entre les mains des gendarmes qui le ramèneraient au son corps, a préféré se suicider et on sait dans quelles circonstances il a mis son projet à exécution.

Vol audacieux. — Un vol des plus audacieux a été commis dans la nuit du samedi au dimanche, chez M. Duquesne, horloger à la Croix-Rivoyre.

Ce n'est qu'hier matin, en se levant, que M. Duquesne s'est aperçu que la devanture de son magasin était brisée et que des montres en argent et en nickel, des chaînes, des bagues, des sullances et autres objets d'horlogerie avaient disparu de la vitrine'et son magasin. Il en a pour une valeur d'environ 500 francs.

Pour accomplir *leur larcin*, le ou les malfaiteurs ont brisé un carreau après s'avoir préalablement coupé le sauvon noir et, par l'ouverture ainsi pratiquée, ont enlevé les *objets que nous mentionnons ci-dessous.*

Un magasin de chaussures aussitôt par M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement. Tout fait espérer, d'après les renseignements qui ont déjà été recueillis, que les auteurs de ce vol audacieux ne tarderont pas à être arrêtés.

Hardi voleur. — Hier après-midi, vers 3 heures, un vol a été commis au préjudice de M. Cahen, propriétaire de la maison d'étoffes de la « Belle Jardinière » située à l'angle des rues St-Jacques et du Haze.

M. Cahen qui sortait de chez lui au moment où se commettait le vol, aperçut qu'un individu, qui s'enfuyait à toutes jambes, dans la direction de la rue St-Jacques, portait un paquet qu'il tâchait de dissimuler sous son paletot.

Se doutant qu'il avait été victime d'un vol, il vérifia son étalage et s'aperçut qu'un pantalon de douze francs lui avait été dérobé.

Il se mit immédiatement à la poursuite du voyard, mais comme celui-ci avait déjà une certaine avance sur lui, il lui fut impossible de le rejoindre.

Il a déposé une plainte entre les mains de M. Davigneau, commissaire du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Le signalement de l'individu étant connu, il ne saurait tarder d'être arrêté.

THÉ CHAMBARD Du métier des Contributions

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 11 au 16 janvier

	Lots	Kil.
Soies. . .	4	56
Laines peignée	166	325.571
Laine filée. .	161	67.032
Blousses. . .	10	10.935
Coton . . .	25	16.422
Totaux.	363	420.376
Conditionnements	1190	1.°.
Tirages	64	
Décrusages et Lavages.	40	1.°.

Le directeur,
Arthur BONTE.

Une nouvelle rafle à Marcq-en-Barœul

Il y a quelques jours nous relations que la gendarmerie de Lille avait fait une descente dans la brasserie de M. Delecourt, sise à Marcq-en-Barœul, et opéré une rafle de vagabonds.

Vendredi, dans la nuit, les gardes champêtres de Marcq, accompagnés de leurs collègues de La Madeleine, ont également fait une descente en la même brasserie et ont procédé à l'arrestation des nommés :

Alphonse Léoraert, 41 ans, nalif d'Annevelin ;

Placide Boulet, 43 ans, né à Bauvin;

Charles Leleu, 15 ans, né à Marcq ;

Pierre Vandewaelle, 32 ans, né à Eccloo (Belgique), et Jean-Baptiste Rigaut, 36 ans, né à Lille.

Ces vagabonds, la plupart des récidivistes, interrogés sur leur présence en ce logis, répondirent qu'ils étaient venus là, pour la nuit, mais, ils s'y étaient installés pour se prémunir des rigueurs de l'hiver.

Marcq-en-Barœul. — En se levant, samedi matin, M. Albert Maurel, professeur de musique à Marcq-en-Barœul, fut on ne peut plus surpris en constatant que son clapier et son poulailler avaient été complètement dévalisés dans la nuit.

L'habitation de M. Maurel, située sur la *route de Marcq, est entourée d'un jardin clôturé par une haie assez élevée et très touffue.*

Les malfaiteurs inconnus, ne parvenant pas à forcer la serrure de la porte d'entrée, d'après les empreintes qui ont été relevées sur la porte, pratiquèrent une brèche dans la haie et s'introduisirent ainsi dans le jardin.

Après l'avoir traversé, ils sont arrivés à une cabane où se trouve le poulailler, dont la porte n'est fermée que par un simple loquet et fut très facile à ouvrir; ils ont enlevé tous les lapins, coqs et poulets qui s'y trouvaient.

Ceci fait, ils sont sortis par où ils étaient *avaient pris pour entrer.* Le montant de ce vol est évalué à 40 francs, et la gendarmerie de Tourcoing a ouvert une enquête.

Lillerie. — Mouvement de la population pendant l'année 1891.

Naissances : légitimes, garçons, 60; filles 64. Naturelles, garçons, 5 ; filles 1. — Total 130.

Reconnaissances : Total 3.

Mariages : entre garçons et filles, 15; entre garçons et veuves, 1; entre veuf et filles, 3; entre veufs et veuves, 1. — Total 20.

Décès : Mort-nés, 11. Sexe masculin ; garçons, 65; hommes mariés, 17; veufs, 4.

Sexe féminin : filles, 364 femmes mariées, 12; veuves, 8. — Total 102.

LILLE

Une conférence. — MM. Goblet, ancien ministre, et Millerand, député, viendront à Lille, le 19 janvier, et M. Millerand fera, à l'Hippodrome, sous la présidence de M. Goblet, une conférence sur la *Réforme de l'impôt.*

M. Goblet prononcera, le soir, un discours sur la situation politique, dans un banquet organisé par souscription.

On annonce également que M. Paul Lafargue, député de Lille, assistera à ces réunions politiques, et apportera à MM. Goblet et Millerand le concours de son éloquence.

Mort subite. — Hier, vers neuf heures et demie du soir, un individu passait dans la rue du Vieux-Marché-aux-Fromages, quand tout à *coup il s'affaissa et tomba.*

Quelques personnes s'empressèrent autour de lui et des agents arrivèrent aussitôt pour le transporter à l'hôpital Saint-Sauveur; mais *en arrivant, il expira.*

On trouva sur lui un bulletin de la Caisse d'épargnes de Tourcoing au nom de Delbart Augustin, ouvrier de ferme à Linselles; il était en outre porteur d'une somme de 3 f. 45, d'un paquet contenant quatre tranches de viande, d'une robe grise d'enfant et de chaussettes pour fillettes. Cet homme paraît âgé de 55 à 60 ans, et est vêtu d'une casquette marron, paletot et pantalon noirs, bottines à lacets.

LE NORD

Armentières. — *Grave rébellion.* — Samedi soir, vers onze heures, un journalier en état d'ivresse, le nommé Pierre Temmerman, âgé de 34 ans, se rendit à l'estaminet de l'*Anneau*, situé Contour du Rivage, où il demanda une chope.

Sur le refus de la cabaretière de le servir, ces individu se mit à chercher querelle aux consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement. Pendant qu'on allait quérir la police, les personnes présentes dans l'estaminet cherchèrent à maîtriser ce farceur et l'une d'elles, M. Auguste Cuvelier, eut le pouce de la main droite tordu dans la mêlée.

La vue des agents Labelle et Martel, arrivés quelques minutes plus tard, loin de *calmer l'ivrogne*, ne fit au contraire que le surexciter.

Au moment où ils voulurent l'appréhender, les deux agents reçurent plusieurs coups de pied dans les jambes et dans le ventre; l'un d'eux même, l'agent Labelle, fut renversé au mollet gauche et eut le pantalon complètement déchiré.

Enfin, après une lutte de plus de vingt minute, Pierre Tourmerseau, dont le casier judiciaire est amplement fourni, put enfin être conduit au dépôt de sûreté.

Accident de chemin de fer à Valenciennes

Samedi soir, le train de marchandises 23131 de Hirson à Douai, en gare de Scharpe par un autre train de marchandises venant de la Bleuze-Borne.

Deux wagons ont été détériorés ainsi que la machine 458.

Les trains de Lille et Douai n'ont pu entrer en gare et le train de Paris est parti avec un retard considérable.

Anzin. — La nuit dernière on a volé, au préjudice de M. Bablas, cabaretier à Anzin, 2 lapins, 1 coq, 3 poules et 8 pigeons estimés 16 francs.

Une enquête est ouverte.

CAMBRAI

LE CRIME DE MARBAIX

Après examen du dossier Wéry, M. le général commandant le 1er corps d'armée a prononcé l'incompétence des tribunaux militaires.

L'inculpé se trouvant en permission, son attentat est considéré comme délit de droit commun et ne peut être justiciable du conseil de guerre.

C'est la cour d'assises qui le jugera, Wéry sera sous quelques jours mis à la disposition de la justice civile, qui recommencera une enquête nouvelle.

DUNKERQUE

Accident de travail. — Hier, vers sept heures, en commençant à décharger du vapeur français le « Jeanne-d'Arc », amarré bassin de la Marine, M. Sylvain Ernest, 20 ans, journalier, rue de l'Abreuvoir, a reçu sur les reins, le roust d'un treuil avec la chaîne de charge qui sont tombés d'une hauteur de cinq mètres. Relevé aussitôt, il a été transporté à l'hôpital.

Chronique maritime. — Le steamer hollandais « Mascotte » venant de Leith, est entré hier à Dunkerque à 6 h. 30 du matin; il a pris place au quai de l'Estacade Est où il a débarqué : 360 bêtes à cornes vivantes. Le 3-mâts suédois, *il est passé au bassin de la Marine.*

Vivrese. — Dimanche, après-midi, deux marins de Saint-Pierre-Lès-Calais, âgés de 18 ans, étaient bristé complet et dans l'estaminet V....., Hendri, situé rue St-Jean, se prirent tout à coup de quelques vivres sur le comptoir. Dans le bagage trois pieds de table en fonte furent brisés.

En voyant leurs dégâts, les buveurs reprirent leur sang-froid et prirent la fuite. Un agent a pu rejoindre l'un d'eux au quai de Leughenen, quant à l'autre, il s'est dérobé encore... Avec l'un des agresseurs la casse sera payée.

Pour les pauvres. — Nous apprenons que M. Trystram, ancien dépoté, conseiller général du Nord, a versé ces jours derniers, la somme de mille francs au bureau de bienfaisance de Dunkerque et remis une somme de deux cents francs au bureau de la maire de Petite-Synthe, pour assister les pauvres de cette commune. C'est ce que fait chaque année M. Trystram, pendant la saison d'hiver.

M. Émile Marchant, a également remis à M. le Maire de Petite-Synthe une somme de cent francs pour être versée dans la Caisse du Bureau de bienfaisance.

Nous remercions vivement les généreux donateurs au nom des malheureux de leur charitable initiative.

Collision dans le bassin du Commerce. — Dimanche après-midi, vers 2 heures 1/2, le steamer « Ville-de-Dunkerque », de la Cie des Vapeurs à hélice du Nord, qui venait d'entrer en port, venant de Bordeaux et de Bayonne, chargé de vins, pour le compte du commerce, évolua pour se rendre à sa place à la halle de Bordeaux, située au fond du bassin de la Marine. Lorsqu'il toucha avec son arrière contre le trois-mâts « Alexandre » de Dunkerque et lui cassa son gui d'artimon.

L'Alexandre qui se disposait à prendre la mer, allait à Malaga (Espagne) à quand même effectué sa sortie.

Les dégâts sont de peu d'importance et seront réglé immédiatement.

Saint-Pierre-sur-Mer. — *Infanticide.* — (Nouveaux détails) Depuis l'incarcération de la seconde fille B... Alphonsine, sœur de la coupable, l'instruction relative à cette affaire n'a pas fait un grand pas.

Le père a été longuement interrogé, mais il est reconnu innocent des actes de ses filles.

Une troisième coupable est activement recherché.

PAS-DE-CALAIS

Béthune. — La nuit dernière, deux ouvriers des Contributions indirectes à Béthune, MM. Hochard et Baéro ont saisi, sur le territoire de Beuvry, deux ballots de tabac en feuilles de la récolte 1891, dont deux fraudeurs ont échappé aux employés à cause du brouillard.

Causerie du Docteur

L'Hygiène de l'enfance

L'Hygiène de l'Enfance, voilà certes, une des questions qui ont été le plus étudiées. Depuis quelques années que n'a-t-on pas fait pour l'enfance afin de développer son intelligence, ses forces qui lui donnent cette fraîcheur rose qui s'épanouit sur ces doux visages ! — Dans le berceau, dans la première alimentation, dans les soins recherchés et ceux de la peau tout a été révisé, étudié, refait. — A l'école l'air et la lumière sont entrés avec les jeux qui facilitent et développent les mouvements naturels.

Avec la gymnastique qui l'aux comprise peut aussi rendre de réels services à nos chers petits. Dans ce progrès, Lille surtout tient une place importante. La beauté et le nombre de ses écoles, l'attention que donnent ses maîtres, le *zèle de tous ceux qui croient à l'avenir par l'éducation*, ont fait de Lille, sinon la première, au moins l'une des premières villes de France par les résultats obtenus.

Dans nos écoles maternelles tant libres que municipales, le petit, pauvre ou riche trouve en hiver, à midi, une chaude gamelle et son dîner. Reste le vêtement?

La question est abordée — on peut voir dans le Bulletin mensuel de la Société philanthropique de l'Enfance un de nos concitoyens, M. H. Y. C....., lauréat d'une médaille d'or pour ses vêtements qui sont faits spécialement pour les écoles et d'établissements de bienfaisance. — C'est magnifique et je suis heureux d'enregistrer ce succès. — L'hygiène du vêtement et non moins indispensable à ces toutes les autres.

L'école est bien comprise, l'air y est suffisant, les cours, souvent plantées d'arbres, sont vastes et permettent toutes sortes de jeux. Pourtant l'agglomération existe toujours avec ses dangers contagionnels. Le vêtement est un receptacle. L'enfant sort de chez lui on peut exister une affection contagieuse, il l'apporte dans sa veste, dans son pantalon, dans ses jupons.

Tout danger peut être évité, victorieusement combattu, guéri par le vêtement chaud, propre, solide, d'un bon marché surprenant, qui peut se laver à fond, aussi souvent qu'il sera nécessaire. La casquette sera remplacée par une toque.

Je suis persuadé que l'innovation de toutes concitoyen, si dignement récompensé à Paris, remplit toutes les conditions voulues pour combattre victorieusement la contagion.

Docteur X.....

Conseils de Saison

LE FROID

Quelques conseils d'hygiène ne sont pas inutiles par la saison rigoureuse que nous traversons. La lumière et la chaleur nous manquent, le froid pénétrant, glacial, *engourdi*, à peine aperçoit-on de temps à autre un rayon de soleil. La maison du pauvre devient un lieu de souffrance, quand la famille réunit la famille, où ne peuvent prospérer et l'homme adulte, ni la femme, ni les vieillards, ni les enfants.

Ne laissons pas se former des groupes autour du poêle; à la moindre éclaircie, qu'on les envoie dehors, qu'ils ne perdent pas un seul rayon de soleil. Les transmissions se manquent pas par les temps de neige et de gelée. Ne leur défendez pas les glissades sur le ruisseau de la rue, sur la mare du village, les dégringolades en traîneaux, les courses au petit. Sans doute, plus d'un se retrouvera les jambes en l'air et le derrière plus ou moins meurtri, mais, à la fin de compte, toute la marmaille rentrera les joues pleines, les oreilles cramoisies, avec un appétit à faire pâlir.

Tout ce petit monde aura respiré à pleins poumons, se réconfortera avec bonheur et la vie s'en accroîtra d'autant.

Il en est à peu près de même pour les petits enfants; mais, comme il ne faut pas craindre de les promener au grand air, pendant les belles gelées, ils y gagneront de l'appétit et le sommeil sera meilleur et plus calme.

La meilleure coiffure de tête en hiver est, pour les hommes, la casquette de fourrure pourvue d'un appendice qui se rabat à volonté sur les oreilles et sur le cou; pour les femmes, le bonnet et la capeline à capuchon. Mais contrairement aux habitudes, laissez toujours le cou libre et surtout ne laissez pas que gêne la respiration et les mouvements du cou.

Cette région du corps n'a pas besoin de vêtements, a dit le docteur Clavel, auquel nous empruntons ces renseignements, elle reçoit une énorme quantité de sang, qui vient directement du cœur, qu'échauffe, qui le dilate, transmis au cerveau. Rien, en général, ne favorise tant le rhume que le cache-nez et les autres vêtements destinés à envelopper le cou.

Sur le corps, le gilet de flanelle est indispensable aux rhumatisants, aux personnes atteintes de catarrhe. Le gilet de flanelle recouvrant les côtes, le caleçon sera de même étoffe, il est aussi nécessaire aux femmes qu'aux hommes. On a vanté les mas-

---

Paule se rassoit.

On mangea le potage dédaigné par Ernest Briare.

— Ainsi, demanda M. Drouet, quand ce fut fini, vous vous êtes arrêté à Poitiers, en venant?

— Un jour et demi ; *j'y serais resté plus longtemps*, s'il était le désir...

Il jeta un coup d'œil à Paule qui baissa les yeux en rougissant légèrement.

— Vous étiez avec votre père?

— Oui, mon père a laissé des amis à Poitiers. Il y a cinquante ans, n'est-ce pas, mon père? Vous savez qu'il a habité Poitiers, que j'y suis né?...

— Oui... oui...

— Il a été procureur sous l'Empire.

— Je le sais.

— Sa dernière affaire a été terrible.

— Vraiment?

— Un crime abominable, inexplicable, un homme de bonne maison, connu, estimé dans la ville, un nommé Guillardin, qui avait assassiné deux ouvrageiles pour les voler.

— C'est horrible, en effet... Et c'est votre père?...

— C'est mon père qui a requis contre le criminel. Au témoignage de tous les magistrats d'alors, son discours a été superbe; il a été beau d'élan, d'indignation.

— Et le jeune homme a été condamné?...

— Acquitté à l'unanimité. On l'exécuta à Poitiers, ainsi que le voulait la loi. Il y avait alors, dans les dépendances de cette époque, vers l'un côté, la maison où il avait vécu avec sa femme et son enfant...

— Il était marié?

— Oui.

Mme Drouet se couvrit le visage de ses mains.

— La malheureuse!

— Et il avait un enfant? demanda M. Drouet.

— Un fils âgé de quatre ans.

— Ah! mais!...

Sans savoir pourquoi, Paule avait frémi.

Était-ce la pitié pour cette femme innocente, pour cet enfant malheureux qu'elle croyait voir, pour cette enfant? Elle avait senti ses entrailles tressaillir malgré elle...

— Oui, reprit M. Briare, c'est une situation terrible... un pareil héritage.

— Que le fils cache de sang sur la tête, murmura M. Drouet, épouvanté.

La mère demanda :

— Et autre chose, qu'ils sont devenus?

— Personne n'a pu le dire à mon père.

— Votre père s'est informé d'eux?...

— Oui, cette affaire le hante toujours... C'est du sang versé, c'est à mon père qu'on obtenue... le seul sang qu'il ait fait verser ; et, bien que le châtiment fût dû fois mérité, cela lui a laissé une terrible impression... Aussi il ne va pas à Poitiers sans revoir le lieu du crime, celui de l'exécution... Il a eu l'occasion de voir plusieurs fois la mère au cours du procès... Son image est restée gravée dans son souvenir... Il la reconnaîtrait, il en est sûr, à première vue...

— Et il ne l'a jamais rencontrée?

— Non...

— Elle se cache sans doute...

— Sans doute... C'est ce qu'elle a de mieux à faire...

— Il y a comme cela des existences mystérieuses, des gens dont on ne connaît ni le nom exact, ni le passé... Ainsi, cher nous, cette dame, qu'on appelle la Dame en deuil...

— Oui...

— Quoi?...

Elle lui montra Paule.

Celle-ci, plus blanche que la nappe, se sentait défaillir...

Ernest Briare lui-même remarqua son émotion.

Il s'écria instinctivement :

— Mademoiselle...

Et il voulut s'élever.

La jeune fille fit un effort.

— Et cette histoire, dit-elle.

— Et cette histoire, dit M. Drouet, elle n'aime pas entendre parler crime.

— Je suis vraiment désolé... balbutia Ernest...

— Oui, ajouta la mère, chaque fois qu'on parle devant elle d'histoires sanglantes.

L'invité s'excuse encore, puis le repas reprit, et on parla d'autre chose.

Ernest Briare, ou descendit se promener sur la plage.

La nuit tombait.

Les nuages s'assombrissaient peu à peu, et, sur le couchant, quelques embrasés, des zones légères couraient, teintes de pourpre et d'or.

Les phares s'allaient ceit dans le bas lointain de la mer et les étoiles commencaient à briller.

La mer, qui revenait, bourdonnait doucement et frangait d'écume le sable humide.

Derrière soi, dans l'herbe rare, les grillons criaient.

Mais, sur l'ensemble du paysage, des près et de la mer, un calme profond planait.

Le marchait lentement sur la plage élastique, sans voix, près par l'admiration que causait le spectacle insoublable d'un coucher de soleil sur la mer.

Il y avait peu de monde.

On apercevait des groupes rares se mouvant au loin sur le sable.

Une silhouette grandissait.

Il était près de six heures quand on se sépara.

Paule, qui avait l'âme oppressée depuis l'arrivée d'Ernest Briare, depuis la nouvelle qu'il avait apportée et depuis la conversation du dîner, respira, un peu, quand elle le vit s'éloigner et disparaître dans la brume grandissante.

On s'était dit adieu en se promettant mille plaisirs pour le lendemain, une excursion sur les rochers, du côté de Fouras, pour le matin à la marée basse; puis dans l'après-midi, au retour de la mer... la pêche... et plus tard, à la marée haute... le bain d'eau une journée bien rempli.

Et l'espère, avait dit M. Briare, que madame voudra en nous accompagner.

— Sûrement, avait répondu le père.

La jeune fille n'avait rien dit.

Néanmoins, l'invité était parti plein d'espoir, l'âme bondissante d'une joie intime, qu'il n'avait pas ressentie encore.

Décidément, elle était charmante, cette petite.

Et il l'aimait, il l'adorait.

Il ferait tout pour l'obtenir.

Mais pourquoi était-elle si timide... si triste même?...

C'est à peine s'il avait vu un sourire errer sur ses lèvres, un éclair s'allumer dans ses yeux bleus, toujours baissés...

Serait-elle donc toujours ainsi?...

Non, de par le ciel, il changerait cette nature, sans voix, près par l'admiration que causait le spectacle insoublable d'un coucher de soleil sur la mer.

Il y avait peu de monde.

On apercevait des groupes rares se mouvant au loin sur le sable.

Une silhouette grandissait.

Quand il fut hors de vue, M. Drouet se tourna vers sa femme et sa fille.

— Rentrons, dit-il, l'air devient frais.

On le suivit.

Paule avait hâte d'être seule, livrée enfin à ses pensées.

Elle s'empressa de dire bonsoir à ses parents, sous prétexte qu'elle était fatiguée : puis elle monta dans sa chambre et s'y enferma.

La fenêtre était ouverte.

Les murmures de la mer, les bruits de la mer venaient en frisser au pied du chalet.

Dans le ciel, demeurait d'un bleu limpide et que criblaient des myriades d'étoiles, la lune montait, brillant d'une clarté douce et calme, semant sur la mer des rosaires blanches qui miroitaient comme des pièces d'argent.

Elle s'accoula sur l'appui, et regarda devant elle, dans le vide.

Puis elle repassa les événements de la journée, les émotions qu'elle avait eues.

Il était parti!

Il avait désespéré d'elle!

Il avait quitté sa mère...

Il était allé au Tonkin, se battre, se faire tuer...

Elle se rappelait les récits terribles qu'elle avait *lus* dans les journaux.

Il avait à lutter contre les balles, les maladies de tous genres... les périls de toutes sortes...

Il partait en découragé, en homme qui court vers la mort peut-être...

Pourquoi?

Parce qu'il avait appris son départ sans doute.

C'était pour elle, qu'il allait mourir!

Et sa mère, sa malheureuse mère qui l'aimait tant!

Et ne pouvoir rien dire, ne pouvoir les prévenir tous les deux, leur crier que tout ce qui se passait n'était pas de sa faute, qu'elle l'aimait, qu'elle n'aimerait que lui!

Peut être lui avait-on dit déjà qu'un autre la courtisait... qu'on la destinait à M. Briare... Peut être était-ce pour cela qu'il avait pris sa résolution brusque.

A cette pensée, elle frissonna tout entière, et la haine qui couvait en elle, contre l'importun employé, s'augmenta encore.

Le nom de M. Briare vint à ses lèvres avec une